

DÉCLARATION POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE VIEILLESSE AU MOMENT DU DÉPART À LA RETRAITE ANTICIPÉE (RETABAT)

Nom				
Prénom				
Né(e) le				
Etat civil	<input type="checkbox"/> marié	<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> divorcé	<input type="checkbox"/> veuf
	<input type="checkbox"/> partenariat enregistré			
<p>Je souhaite que mon capital soit versé à la CPCV (Caisse de pension de la Construction du Valais). À l'âge de 65 ans, la prestation de vieillesse pourra être perçue sous la forme d'une rente ou d'une indemnité en capital unique.</p>				
<p>Je souhaite que les prestations de vieillesse me soient versées en partie sous la forme d'une indemnité en capital unique. L'indemnité en capital doit représenter soit CHF <input type="text"/> ou <input type="text"/> % (une seule indication!) du capital de vieillesse au moment de la retraite anticipée. L'avoir restant du capital doit être viré à la CPCV.</p>				
<p>Je souhaite le versement d'une indemnité en capital unique*.</p>				

DONNÉES BANCAIRES

Nom de la banque	
Rue	
NPA / lieu	
Numéro IBAN	
BIC / Code Swift	

Implenia Vorsorge
Bahnhofstrasse 24
CH-5001 Aarau

DÉCLARATION POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS DE VIEILLESSE AU MOMENT DU DÉPART À LA RETRAITE ANTICIPÉE (RETABAT)

Lieu et date

Signature de l'assuré

***Si vous optez pour une indemnité en capital et que vous êtes marié(e), il nous faut impérativement la signature certifiée de votre conjoint sur ce formulaire.**

Lieu et date

Signature certifiée du conjoint

Si vous n'êtes pas marié(e) et souhaitez toucher le capital de vieillesse, nous vous prions de joindre une attestation concernant votre état civil.